

sentence et de remettre un condamné à vie en liberté après un certain nombre d'années, pourvu qu'il ait manifesté du repentir et changé d'attitude. Quoi qu'il en soit, on a peine à admettre l'idée que quiconque s'est emparé de force d'un avion puisse un jour reprendre sa place dans la société. Je ne puis comprendre quel sorte de crétin égoïste puisse trouver drôle, amusant, avant-gardiste, ou s'imaginer servir une cause en mettant en péril la vie de 100 à 200 personnes. Voilà pourquoi ceux qui étudieront ce bill en comité devraient, ce me semble, apporter à la question de l'emprisonnement à vie une attention toute particulière.

Il faudrait peut-être recourir à des témoignages de psychiatres afin de s'assurer que ceux qui sont élargis après plusieurs années ne soient pas stupides et insensés au point de récidiver. C'est déjà suffisamment tragique qu'un homme commette un autre forfait ou tue son prochain après son élargissement de prison, mais ce l'est infiniment plus s'il détourne un avion et met en danger la vie de centaines de personnes. Je félicite donc le gouvernement d'avoir inséré ces dispositions dans le bill. Lorsqu'il sera renvoyé au comité, je propose que celui-ci convoque l'Association des pilotes de lignes afin qu'elle puisse exprimer ses opinions. Je leur demanderais, moi, de réfléchir longuement à la définition de l'emprisonnement à perpétuité, eu égard à la loi à l'étude.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ce bill omnibus est un de ceux qui ouvrent la voie aux nombreuses discussions, renfermant une multitude de modifications au Code criminel. Je félicite le ministre de la Justice (M. Lang) pour la façon dont il a présenté toute la question à la Chambre, fournissant l'occasion d'étudier dans son ensemble tout le problème du Code criminel, en se reportant en particulier aux articles visés.

C'est sur ce sujet que porteront mes brefs commentaires. Ensuite, je veux reprendre deux ou trois questions qui ont été abordées au cours du débat, mais sur lesquelles j'ai des points de vue qui diffèrent de ceux qui ont été avancés. Je m'empresse de rappeler qu'au cours de mes années d'études à l'université et à la faculté de droit, le sentiment général qui prévalait parmi nous c'était que si tous les gens vivaient dans l'aisance, la plupart des problèmes qui pèsent sur l'humanité seraient résolus. Malgré la pauvreté inexcusable qui subsiste, le Canada s'est efforcé, au cours des 50 dernières années, d'atteindre un des niveaux de vie les plus élevés du monde. En Amérique du Nord, c'est-à-dire aux États-Unis et au Canada, un bien-être économique bien plus grand que ce qu'on pouvait imaginer au début de ce siècle semble avoir engourdi et même fait disparaître le courage, l'esprit d'initiative et la vigueur de notre peuple. Avec l'avènement de la prospérité économique—et je parle de degrés de prospérité—courons-nous le danger de perdre les valeurs spirituelles

sans lesquelles les nations tout comme les particuliers ne peuvent survivre? Au cours de ces dernières années, l'anarchie semble être devenue la règle générale.

Mon honorable ami, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), qui a effectué une étude approfondie, non seulement du bill mais de la criminologie de façon générale, a prononcé à ce sujet un discours qui m'a fort impressionné. Cet exposé fait ressortir les progrès accomplis à la Chambre auxquels il a largement contribué.

Nous constatons que la licence est devenue presque un mode de vie. Le crime s'étale et va s'accroissant au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Pourquoi? Pourquoi l'an dernier, au Canada, presque 5 p. 100 de la population totale ont été trouvés coupables de délits en vertu du Code criminel? C'est effrayant de voir qu'un million de Canadiens se sont rendus coupables d'infractions criminelles, et je ne parle pas des infractions au code de la route autres que les homicides involontaires et autres infractions de ce genre. On se demande quoi faire. Faudrait-il imposer des peines plus sévères? Au pays, a-t-on accordé les libérations conditionnelles trop facilement au cours des deux ou trois dernières années? C'est sous mon gouvernement que l'on instaura la Commission des libérations conditionnelles, mais je me suis inquiété lorsque j'ai vu qu'au cours des récents cas d'enlèvement, plusieurs personnes coupables d'un délit ignoble ont été relâchées après avoir purgé une très petite partie de leurs peines. Ce genre de chose incite à la violence. La violence d'un petit nombre devient une maladie contagieuse dans notre pays et dans d'autres pays qui aiment la liberté. Une des causes de cette situation est l'étalage continu d'actes de violence dans la presse, à la radio et à la télévision.

• (1530)

Comme dans les autres pays occidentaux, il se dessine dans notre pays un mouvement clandestin qui prétend au grand jour être l'apôtre de la liberté des mœurs, prêchant la paix et son opposition à la guerre du Vietnam. En épousant ces causes, les chefs de ce mouvement proclament que leurs activités s'exercent grâce à la liberté d'expression alors qu'elles sont souvent de nature criminelle et vont à l'encontre de plusieurs articles du Code criminel. La violence engendre la violence. Si on ne prend pas des mesures pour remédier à ce genre d'infractions, ceux qui préconisent et appuient la violence ou s'y livrent, seront les destructeurs de notre société démocratique et ouvriront la voie à la tyrannie absolue.

Notre jeunesse actuelle est la cible de critiques, ce à quoi je m'oppose. Ceux qui préconisent la révolution ne représentent que 2 ou 3 p. 100. Les autres sont en quête de changements par des moyens démocratiques. Ceux qui font mine de croire en la résistance passive ou à la désobéissance que prêchait Ghandi sont en réalité des révolutionnaires qui préconisent au moyen de la révolution des changements au pays.